

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS
DU
CONSEIL DU GROUPE DES 11^e ET 12^e ARRONDISSEMENTS**

- Séance du Jeudi 28 Mars 2019 -

Présidence de Monsieur Julien RAVIER, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents **24** membres.

19/027/EFAG

DELEGATION GENERALE ARCHITECTURE ET VALORISATION DES EQUIPEMENTS -
DIRECTION ETUDES ET GRANDS PROJETS DE CONSTRUCTION - DELEGATION
GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT - DIRECTION DE LA
STRATEGIE FONCIERE ET DU PATRIMOINE - Etudes et travaux de sécurisation,
de confortement, de restauration du clos et de couvert ou de démolition
d'immeubles communaux dégradés - Approbation de l'affectation de l'autorisation
de Programme - Financement.

19-33807-DEGPC

**MONSIEUR LE MAIRE DU 6^{ème} SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11^{ème} ET 12^{ème}
ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER
EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.**

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur la réalisation des études et travaux de sécurisation, de confortement, de restauration du clos et de couvert ou de démolition d'immeubles communaux dégradés.

Par délibération n°19/0057/EFAG en date du 4 février 2019, le Conseil Municipal a confié à la Société Locale d'Équipement et d'Aménagement de l'Aire Métropolitaine (SOLEAM) le mandat de maîtrise d'ouvrage relatif aux travaux de sécurisation, de confortement, et de restauration du clos et du couvert, ou à la démolition de 19 immeubles municipaux dont l'état de dégradation avait récemment fait l'objet de constats conduits par des organismes agréés ou par le Centre Scientifique et Technique du Bâtiment ou un expert judiciaire.

La convention de mandat a été notifiée le 15 février 2019 sous le numéro 2019/80152.

L'opération intégrant le coût des études et des travaux relatif aux interventions envisagées sur ces immeubles et la rémunération de SOLEAM est évaluée à 11 500 000 Euros.

Il convient donc aujourd'hui d'approuver l'affectation de l'Autorisation de Programme Mission Stratégie Immobilière et Patrimoine, année 2019, d'un montant de 11 500 000 Euros relative aux études et travaux de confortement, et de restauration du clos et du couvert de ces immeubles.

Pour le financement de cette opération, des subventions, aux taux les plus élevés possibles, seront sollicitées auprès des différents partenaires.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
VU LE CODE DE LA COMMANDE PUBLIQUE
VU LA LOI MOP DU 12 JUILLET 1985
VU LA LOI N°92/125 DU 6 FEVRIER 1992
VU LE DECRET N°93/1269 DU 29 NOVEMBRE 1993
VU LE DECRET N°97/175 DU 20 FEVRIER 1997
VU L'ARRETE DU 25 AVRIL 1996 RELATIF A LA COMPTABILITE
D'ENGAGEMENT
VU LA DELIBERATION N°19/0057/EFAG DU 4 FEVRIER 2019
OUÏ LE RAPPORT CI-DESSUS**

DELIBERE

ARTICLE 1 Est approuvée l'affectation de l'autorisation de programme Mission Stratégie Immobilière et Patrimoine, année 2019, d'un montant de 11 500 000 Euros, pour la réalisation des études et des travaux de sécurisation, de confortement, et de restauration du clos et du couvert, ou de démolition de 19 immeubles municipaux dont le mandat de maîtrise d'ouvrage a été confié à la Société Locale d'Équipement et d'Aménagement de l'Aire Métropolitaine (SOLEAM).

ARTICLE 2 Monsieur le Maire de Marseille ou son représentant est habilité à solliciter des subventions aux taux les plus élevés possibles, auprès des différents partenaires, à les accepter et à signer tout document afférent.

ARTICLE 3 La dépense correspondante sera financée en partie par les subventions obtenues et le solde sera à la charge de la Ville de Marseille. Elle sera imputée aux budgets 2019 et suivants.

**Le présent projet de délibération
mis aux voix a été adopté
à l'unanimité.**

**Vu et présenté pour son
enrôlement à une séance
du Conseil d'Arrondissements**

**Il est donc converti en délibération
du Conseil des 11^{ème} et 12^{ème}**

**LE MAIRE des 11^{ème} - 12^{ème} Arrondts
Julien RAVIER**

Enrôlé au CA du 28 mars 2019